

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 23 MARS 2017 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Sandrine GENEST, ,
Christiane CORNUT, Martine BOYAC, Colette SUCHET.

Absents excusés : Jean-Louis JOUVE, Christelle PEIS, David AUZAS ,Franck JOUFFRE.

Procurations : J-L. JOUVE à R. CHAMBON, C PEIS à R ROUDIL, D AUZAS à T BALAZUC

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1- Comptes de gestion et administratif | 10- Traversée du village |
| 2- Cession rétrocession chemin de Veyras | 11- Agrandissement du columbarium |
| 3- Subvention sortie scolaire | 12- Travaux d'éclairage public |
| 4- Subventions associations | 13- Informatique (matériel, logiciel) |
| 5- Vente de bâtiment | 14- Urbanisme (étude environnementale, PLUI) |
| 6- Vente de terrain | 15- PUP chemin de la Devisé |
| 7- Emprunt achat presbytère | 16- PUP Le Cléaud |
| 8- Aménagement du presbytère | 17- Questions diverses |
| 9- Fonctionnement de l'EPN | |

Le Conseil rend hommage à Monsieur Claude Loste, ancien conseiller municipal et adjoint.

Comptes de gestion et administratif

Les dépenses de fonctionnement se stabilisent à 782 765 €. Par contre les recettes n'augmentent plus car la baisse des dotations d'État et de 30% depuis 4 ans. Cette situation est confirmée par le résultat hors report de 2015 qui était de 56 096 € et seulement de 20 767 en 2016.

Le solde entre recettes et dépense en investissement est excédentaire de 53 807 €. L'ensemble des résultats budgétaires de 2015-2016 se solde à 146 533 € d'excédent ; l'affectation pour 2017 s'établit à 87 464 € en investissement, 44 815 € au solde d'exécution d'investissement et à 14 253 € en excédent de fonctionnement. Pour le budget 2017, les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées et le Conseil doit continuer à investir dans la transformation des locaux de l'ancienne crèche en bureaux locatifs.

Le maire quitte la salle du Conseil et laisse délibérer les membres : les comptes de gestion et administratif sont votés à l'unanimité.

Cession et rétrocession chemin de Veyras

Le Conseil mandate le maire pour rencontrer les deux personnes concernées, l'objectif étant de régulariser par des échanges de parcelles l'emprise de la voirie du chemin de Veyras suite au déclassement d'une partie de celle-ci.

Subvention sortie scolaire

La classe de CM2 doit prochainement partir en classe verte. Le Conseil départemental a baissé de 50 % son aide. Le Conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 14 € par enfant et par nuit.

Subventions aux associations

Le Conseil se prononce sur un maintien des principales subventions déjà allouées en 2016. La vie associative doit continuer à vivre sur notre territoire.

Vente de bâtiment

Le Conseil discute de l'avenir de la grange située quartier Veyras, entre l'ex 104 et la déviation, et des 2.5 ha y attenants. Deux possibilités de cession sont envisagées : l'une à la CC du Bassin d'Aubenas en compensation environnementale liée à l'extension de la zone des Traverses et l'autre, vente à un particulier.

Vente de terrain

Suite à la demande de M. Léonardi, le Conseil municipal décide de lui vendre 175 m² de terrain attenant à son habitation quartier du Sauzet pour la somme de 4 000 €, les frais étant à la charge de l'acheteur.

Emprunt achat du presbytère

L'emprunt de 150 000 € prévu au budget 2016 n'a pas été réalisé. Seuls 60 000 € sont nécessaires pour cet achat. Le Conseil adopte à l'unanimité l'offre au taux de 1.53 % sur 15 ans de La Banque Postale.

Aménagement du presbytère

Si le rez-de-chaussée est réservé pour le musée de paléontologie, les HLM publics d'Ardèche doivent donner une réponse pour aménager en plusieurs logements les 2 étages. Après la visite d'une technicienne et dernièrement du directeur, une décision est attendue. Une 2^{ème} possibilité est envisagée dans le cadre d'une opération financière par l'ANAH et la CC du Bassin d'Aubenas.

Fonctionnement de l'EPN (anciennement PAPI)

Le tarif de location de cet espace pour les intervenants extérieurs (associations, particuliers) est fixé à 20 € par mois.

Traversée du village

Les études sont terminées, le marché est en cours de finalisation. La reprise du dossier par la CCBA est décidée. Une réunion prévue pour le 12 avril avec le vice-président à la voirie et la directrice technique des services. Le Conseil départemental s'oppose à toute nouvelle sortie dans le carrefour Sud. Une solution d'accès au chemin du Chareyou est acceptée et conseillée par les responsables de la Direction des routes. Un accord est trouvé avec le propriétaire pour échange de terrains d'améliorer la sortie dangereuse en face de la caserne des pompiers. Sandrine Genest expose la position de la Région dans le cadre du « bonus ruralité ». Seule une délibération manque ; elle est acceptée à l'unanimité pour compléter le dossier de demande de subvention.

Agrandissement du columbarium

12 cases supplémentaires sont nécessaires. 3 devis ont été demandés et 2 sont proposés au Conseil. Nous attendons le 3^{ème}. La décision est reportée à la prochaine réunion relative au budget.

Travaux d'éclairage public

Le devis de 13 641 €, avec une subvention de 50 % de la part du SDE, pour l'éclairage au chemin du Chareyou est accepté.

Informatique

Les logiciels actuels sont fournis par Berger-Levrault. Les Inforoutes s'implantent lentement dans ce domaine et les dépannages sont plus rapides. Le coût paraît plus raisonnable. Cependant le Conseil souhaite se renseigner sur la compatibilité avec la Trésorerie.

Urbanisme

Le Conseil délibère pour terminer son PLU et ne souhaite pas continuer dans le cadre du PLUI. Il s'oppose donc au transfert de cette compétence à la CCBA comme le permet la loi. Lachapelle a besoin de retrouver rapidement un document d'urbanisme. Au 27 mars, nous sommes en loi RNU et c'est le Préfet qui décide pour chaque document d'urbanisme. Une délibération est prise pour confirmer l'étude environnementale nécessaire à la finalisation du PLU. Le devis présenté par Eco-stratégie est le moins-disant (10 500 € au lieu de 21 000 €).

PUP chemin de la Devisse et Le Cléaud

Le Maire est autorisé à signer 2 conventions PUP, l'une au chemin de la Devisse, pour une extension du réseau électricité de 1 466 € et l'autre au Cléaud pour l'extension des réseaux eau et assainissement de, respectivement, 21 150 € et 17 500 €.

Questions diverses

Le service technique a sécurisé un puits près de l'école.

La voirie a souffert des intempéries.

Il n'y a pas de changement, suite à la fusion des CC du Vinobre et d'Aubenas, dans la collecte des ordures ménagères.

Le Conseil s'inquiète de la propreté des locaux prêtés aux associations. Leurs Présidents vont être convoqués à ce sujet ainsi que sur l'utilisation du chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

A Lachapelle sous Aubenas, le 28 mars 2017

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint,
Michel PIALAT

